

QUESTIONS ORALES

Le Maire : « ... (début de la 3^{ème} cassette, face A)... L'évolution du nombre d'habitants de la Ville, au dernier recensement, a été revue à la baisse puisque nous sommes passés de 44 000 à 42 365 pour être précis. Ce n'est pas un recensement qui va jusqu'en 2008, contrairement à ce que vous avez dit, mais c'est un recensement qui est arrêté à début 2006, ce qui a toute son importance puisque les recensements que nous avons justement, et qui a été repris en compte par l'INSEE, a été arrêté à cette date là. Alors si on fait un tout petit peu d'histoire par rapport à cette date là, c'est le moment où la ville a réalisé le maximum de sorties ou de destructions des immeubles qui étaient amenés à être détruits et c'est le moment où les reconstructions ne sont encore que très peu entamées, voire ne le sont pas du tout. Je rappelle, parce que vous évoquez le quartier des Bords de Seine, que ce quartier a vu ses premières constructions vers le début des constructions, je veux parler des premières pierres vers 2005, quelque chose comme cela si ma mémoire est bonne. Les constructions durant en gros entre 12 et 18 mois minimum, les premiers habitants ont dû arriver aux alentours de 2006 à peine et quand je dis les premiers habitants, fin 2006, quand je dis les premiers habitants ça veut dire qu'ils n'étaient pas nombreux. Il va de soi que depuis que les logements, qui ont déjà été construits, ont été achevés et que ceci sont habités, par ailleurs il est prévu un certain nombre d'autres constructions, autres constructions qui se sont réalisées un peu partout dans la Ville. On peut parler de Gassicourt, on peut parler du Val Fourré, par exemple le quartier Sully n'était pas encore pleinement habité en janvier 2006 lorsque le recensement a été bouclé pour ne parler que de celui-ci, les différents programmes qui ont été réalisés ne l'étaient pas non plus. Alors oui je ne suis pas inquiet parce que 2006 montre clairement que nous sommes au creux de ce qui est la décrue de la population, que depuis de nouveaux habitants sont arrivés, mais ce sont les recensements successifs qui vont être livrés l'année prochaine, à la même époque, nous aurons le recensement au 1^{er} janvier 2007 et ainsi de suite. Donc on a toujours un certain décalage dans le temps et je rappelle que dans le recensement de la population il y a également le recensement des populations qui habitent le logement social et pas simplement le logement en accession traditionnelle. Donc les programmes de logements sociaux sur lesquels d'ailleurs nous avons délibéré en décembre dernier, qui seront construits, intégreront eux-aussi des populations ou des habitants qui viendront augmenter le nombre global de nos habitants. Donc oui, je ne suis pas inquiet et ce d'autant moins que les délibérations qu'on a prises sur le logement, auxquelles je faisais référence tout à l'heure, permettent justement de continuer, de faciliter la continuation de ces constructions et de l'activité qui va bien avec, et je me félicite que nous ayons collectivement délibéré et donc voté ces délibérations en décembre dernier parce que d'autres communes voisines, pour ne pas les citer, ne l'ont pas fait, leurs programmes sont purement et simplement arrêtés, ce qui n'est pas notre cas. Voilà, ce que je voulais vous dire sur ce recensement et ainsi apporter la précision à l'ensemble du Conseil Municipal. Vous aviez une deuxième question Monsieur QUEVAREC qui a déjà été évoquée sur l'avenir, à quelques reprises durant le Conseil, dans les locaux... ».

Monsieur QUEVAREC : « Sur les locaux d'établissements scolaires, tout à fait. Je me permets de dire que cela a été effectivement évoqué, on a effectivement posé des questions précises mais on n'a pas eu de réponses précises alors on peut faire très bien, ce n'est pas le jeu du ni oui ni non, mais pouvez-vous nous garantir que l'école Curie ouvrira bien à la rentrée de septembre 2010, oui ou non ? L'autre question, c'était pouvez-vous nous garantir

que l'école Lumière restera bien elle aussi dans ses murs de manière définitive, alors oui ou non ? Autre question concernant les écoles du Val Fourré, que Madame THIEFFINE vous a demandé, envisagez-vous d'autres fermetures ? Alors Madame GHAZOUANI nous a dit que ce n'était pas dans l'esprit de fermer à tout va, cela ne répond pas à la question, envisagez-vous, oui ou non, d'autres fermetures d'écoles sur le Val Fourré ? Et puis une question d'aménagement un peu plus lointaine mais je pense qu'il est intéressant et je pense que vous y avez déjà réfléchi, quel avenir pour les locaux actuellement occupés par l'I.U.T. ? Je pense que c'est intéressant d'anticiper et puis d'en débattre publiquement ».

Le Maire : « Bien. Monsieur QUEVAREC, sur ces questions, je dois dire que je pensais qu'on vous avait déjà apporté un certain nombre de réponses, puisque je vous ai déjà dit tout à l'heure lorsqu'on a parlé de l'école Curie, que le plan que nous avions déjà prévu était dans son timing et était respecté. Donc il est bien évident que si je vous ai répondu ça, c'est que nous avons dit ce que nous allions faire, comment le chantier allait se dérouler et qu'il se déroule comme ceci était prévu. Vous dire, que telle ou telle école restera là, définitivement, c'est-à-dire par les siècles et les siècles, moi je n'ai pas de boule de cristal et vous dire par contre que pendant le mandat l'école Lumière restera là, ça c'est une évidence. Je ne sais pas ensuite ce que l'avenir, que ce soit ce mandat là ou même plus tard dans 10 ans, dans 15 ans parce que cela renvoie à la question que vous avez posée ensuite sur les différentes sectorisations. Je vous ai répondu déjà tout à l'heure sur le fait que nous adaptions en permanence à ce qu'était l'évolution du nombre d'habitants et des enfants qui sont scolarisés et c'est bien normal. J'ai évoqué notamment à cette occasion la création d'écoles, entre autres, équipement public dans le futur éco-quartier de Mantes-la-Jolie. Il va de soi que là il y aura une école en plus, parce qu'on attendra des habitants compte tenu du nombre de logements importants qui seront là. Enfin, sur l'I.U.T. et ce qu'on pense faire des locaux de l'I.U.T., alors d'abord il faudrait qu'il déménage et pour cela il faudrait que les travaux soient achevés. Je rappelle que j'attends beaucoup de la célérité du Conseil Régional qui est Maître d'Ouvrage sur ce sujet pour que les locaux de l'Université puisqu'il n'y a pas que l'I.U.T. soient livrés dans les délais, ce que j'espère et je ne doute pas que les Conseillers Régionaux seront mobilisés sur ce sujet et vous dire ensuite que ces locaux là, et je l'ai déjà évoqué en réunion publique à de nombreuses reprises, j'ai déjà suggéré que chacun réfléchisse à ce que l'école Notre-Dame déménage, optimise ses locaux ainsi que toutes les possibilités qui sont offertes à côté, ceci n'a rien d'un scoop puisque cela a déjà été évoqué, je crois il y a déjà trois ans, si ce n'est pas encore avant même que je sois Maire, à l'occasion de réunion publique en disant que cela serait une localisation intéressante. Voilà pour cette réponse. Alors, il y avait une autre question qui n'est pas à l'ordre du jour Monsieur ATROUSSY, j'en suis désolé ».

Monsieur ATROUSSY : « J'ai appris par un certain nombre d'habitants, Monsieur le Maire, qu'il y a un sondage au sein de cette Ville, vous comprenez ma stupéfaction à l'égard.... ».

Le Maire : « Monsieur ATROUSSY, je vous ai dit qu'il y avait des questions qui étaient à l'ordre du jour et il y en a d'autres pour lesquelles je vous ai dit que je vous répondrai par écrit. D'ailleurs je dois dire que votre chef de groupe nous a même dit que ces points pouvaient même faire l'objet d'une remise de documents. Donc la réponse viendra le moment venu. Monsieur ATROUSSY, un petit peu de respect, s'il vous plaît, alors s'il vous plaît la question n'est pas à l'ordre du jour. Il y a une autre question qui a été posée par

Monsieur JAMMET qui est une question sur les expulsions et donc je vais laisser Monsieur JAMMET l'évoquer ».

Monsieur JAMMET : « En fait, moi je n'avais pas posé de questions orales puisque je vous avais adressé un courrier puisqu'il s'agissait en fait de vous demander de prendre un arrêté qui, comme l'a fait depuis plusieurs années le Maire de Limay visait à interdire les expulsions locatives sur le territoire de Mantes-la-Jolie sans relogement au préalable. Cette démarche elle était faite pourquoi ? Je vous avais fait en 2005 une proposition de vœux que vous m'aviez refusée. J'ai donc repris, en tout cas gardé l'ouvrage sur le métier, en vous proposant de changer vos méthodes, de prendre vos responsabilités et donc de publier cet arrêté qui, à mon sens, irait dans le bon sens notamment vis-à-vis des problèmes que vous connaissez. Alors je suis un peu embêté, parce que je n'ai rien d'écrit et je ne pensais pas que vous alliez me donner la parole... ».

Le Maire : « Écoutez Monsieur JAMMET s'il vous plaît ».

Monsieur JAMMET : « Donc, ça irait dans le sens d'une plus grande justice des locataires confrontés notamment à la crise économique actuelle et je voudrais ce que je n'avais pas mis dans le courrier que je vous ai adressé et pour cause puisque la déclaration n'en avait pas été faite, m'appuyer et prendre aux mots en tout cas la Ministre du Logement qui déclare à grand renfort de publicité qu'elle s'opposera aux expulsions sans relogement. Il me semble que cet arrêté municipal, bien évidemment, enfin qui pour l'instant a systématiquement été attaqué par le Préfet et déféré au Tribunal Administratif, aurait des conséquences importantes. Il est en vigueur maintenant depuis plusieurs années sur la commune de Limay, il a été déféré à chaque fois au Tribunal Administratif. Il faut savoir que cette année cet arrêté, pour 2008, passe au Tribunal Administratif, ou est passé il y a quelques jours, ou va passer dans quelques jours c'est-à-dire qu'il passe après qu'un nouvel arrêté a été pris en 2009, donc on a gagné au moins un an pour les locataires qui étaient menacés d'expulsion sans relogement et que, pour peu que d'autres communes imitent ces 3 communes du département qui prennent ces arrêtés, on avancerait fortement dans un monde de justice sociale étant donné que les expulsions sont une des pratiques les plus moyenâgeuses qui ne répondent en rien aux problèmes posés. J'avais différencié deux cas différents, généralement évoqués dans ces problèmes c'est-à-dire d'une part le cas d'un locataire de bonne foi, ce qu'on appelle de bonne foi, c'est-à-dire qu'il n'a pas les moyens de payer son loyer où là effectivement doivent se mobiliser un ensemble d'accompagnements sociaux pour éviter l'expulsion qui jette une famille entière dans le drame et y compris de différencier un autre cas qui serait les locataires de mauvaise foi, c'est souvent l'argument qui est donné pour dire on ne peut pas empêcher, il faut bien expulser les locataires de mauvaise foi dans le cas duquel justement il y a d'autres pratiques qui peuvent être mises en œuvre puisque si un locataire est de mauvaise foi, c'est qu'il a les moyens de payer son loyer et que dès lors une saisie directe sur revenu permettrait d'éviter à l'ensemble de la famille, qui n'est pas forcément responsable de la mauvaise gestion de ce chef de famille, entre guillemets, de ne pas subir la mise à la rue et l'augmentation du nombre de SDF que nous connaissons aujourd'hui. Voilà Monsieur le Maire, la proposition que je vous avais faite par courrier ».

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Je vais donner la parole à Monsieur MARIOJOULS qui, manifestement, il doit y avoir un problème dans le dépôt de votre

question puisque je ne l'avais pas reçue mais en même temps comme elle est sur le même sujet, vous pouvez peut-être apporter un commentaire, un éclairage puisque c'est bien de cette même question sur laquelle vous souhaitiez intervenir ».

Monsieur MARIOJOULS : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Je regrette cependant que vous preniez connaissance de cette question orale maintenant parce que j'y faisais des propositions qui, me semble t-il, qui avaient le mérite de lancer une réflexion sur cette affaire. Il est bien évident que ça n'est pas une question simple, si c'était une question simple cela se saurait, s'il était si simple que cela de reloger l'ensemble de la population qui n'a pas de logement et de gérer cette question des expulsions sans drame, ça se saurait également. Donc je ne suis pas en train de dire que c'est facile. Je pense que c'est une vraie question de société et qu'il va falloir, parce que les années qui arrivent vont accentuer le problème, il va sérieusement falloir prendre à bras le corps cette question. On ne peut pas mettre à la rue des gens n'importe comment parce qu'une fois qu'ils y sont, ils n'y en sortent plus, ils y restent, ils s'y enfoncent donc l'acte où on les expulse, c'est un acte décisif. Alors le sens de ma question orale c'était celui-ci, vous avez engagé un Plan de Développement du Logement que DECIL a voté, parce qu'il considère que le marché du logement actuel est bloqué et que c'est le rôle des acteurs publics que de le débloquent. Je ne discute pas des modalités, je suis parfaitement conscient du fait que certains promoteurs tirent avantage de votre Plan de Logement et je pense qu'il faut faire des choix, qu'il faut faire des priorités et qu'à partir du moment où ça crée des logements, à partir du moment où cela permet à certaines personnes de trouver un logement, c'est positif, donc je vote POUR. Dans un deuxième temps, vous avez pris une délibération concernant le logement indigne qui est assez complexe et je ne reviens pas dessus, mais qui va dans une orientation très précise de lutte contre le logement indigne. DECIL a également voté POUR cette délibération parce qu'elle nous semble la moindre des choses lorsqu'on connaît les conditions matérielles de vie au 21^{ème} siècle de bon nombre de ménages dans cette ville. Maintenant, il faut être cohérent avec ce Plan de Développement de Logement, moi quand vous me dites, je mets en place un projet objectif « Peintres-Médecins Nord », que vous me dites, vous me dites deux choses sur ce projet de Peintres, vous me dites un, je détruis 87 logements, quand vous me dites, je détruis 87 logements, moi immédiatement cela me fait hurler, je dis NON, mais en même temps, vous me dites, on va s'occuper du quartier des « Médecins-Nord ». C'est un quartier dans lequel j'ai habité, que je connais bien, où les gens sont dans une situation catastrophique, c'est un quartier qui n'a jamais été restructuré, qui n'a jamais été transformé depuis 1970, je me dis 87 logements détruits d'un côté mais un petit peu d'oxygène pour cette population qui est la population la plus misérable de Mantes-la-Jolie, je ne peux pas voter Contre, alors je m'abstiens, parce que, ou alors on va décortiquer la délibération, on va la couper en morceaux, voilà je suis éclaté. Essayez de bien comprendre que votre Plan de Développement de Logement n'aura de sens qu'à partir du moment où vous allez jusqu'au bout. On ne peut pas faire les choses à moitié sur cette question là. La question du logement, c'est devenu la question essentielle aujourd'hui, je veux dire si vous n'avez pas de logement, vous n'avez pas d'adresse, vous n'avez pas de lieu de sociabilité de base et par conséquent vous êtes destiné à vous enfoncer, au mieux le Conseil Général va vous payer un hôtel qui va coûter la peau des fesses, de façon, s'il y a des enfants, ça va être de façon quasiment indéfini, on marche complètement sur la tête. Moi, la proposition que je vous faisais, c'était, faites cet arrêté en expulsion, cela ne va pas vous coûter grand-chose dans la mesure où au niveau local il n'y a pas énormément, énormément de personnes, vous allez me donner le chiffre

dans un instant, il n'y a pas énormément de personnes qui sont en bout de procédure et qui sont expulsables immédiatement, il y en a moins d'une vingtaine, cela doit se situer entre 10 et 20, c'est beaucoup trop, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais c'est gérable. En déposant un arrêté maintenant, qu'est-ce que vous faites ? Cet arrêté va être passé par le Préfet nul doute, mais dites, je rappelle quand même que là-dedans la Préfecture a une responsabilité énorme, il y a eu une loi en 1998 qui a été votée le 30 juillet 1998, qui s'appelle la loi contre les exclusions et qui oblige le Préfet lorsqu'il expulse à reloger, les Préfets ne le font pas, les Préfets n'appliquent pas la loi. Non, non, non, mettre une famille de 3, 4 enfants à l'hôtel pour moi ce n'est pas reloger, la loi est claire, ce n'est pas de l'hébergement, c'est du relogement, le Préfet ne le fait pas. La question d'illégalité, je veux dire, soyons raisonnables deux minutes, je sais également que vous avez eu le courage de prendre déjà un arrêté illégal, par conséquent je pense que ce n'est pas ça qui va vous arrêter, n'est-ce pas ? A partir du moment où vous êtes convaincu de la démarche, je vais essayer de vous convaincre de la démarche, déposez un arrêté pendant un mois, deux mois, trois mois, mobilisons-nous tous, mettez en place un dispositif local, mettez en place une commission de travail qui notamment associe l'ensemble des associatifs qui sont mobilisés sur cette question, je pense en particulier aux représentants du DAL qui font un travail continu très important sur le terrain, associez les gens qui sont directement intéressés sur ces questions là, mettez en place cette commission, d'ici un mois, deux mois, trois mois, le Préfet va passer l'arrêté, très bien, pendant ce temps là, d'ici un mois, deux mois, trois mois, faisons le pari qu'ils ont trouvé une solution pour ces 5, 10, 15 personnes qui sont expulsables. Ne les expulsions pas parce que si nous les expulsions, ils vont rentrer dans une spirale infernale qui va les tirer vers le bas, ils ne vont pas en sortir et dans les années qui viennent, cette spirale va grandir, va grandir, stoppons là, n'acceptons pas cette situation, elle est inégale donc mettez un arrêté qui soit en cohérence avec votre Plan de Développement du Logement et poursuivez dans un sens qui soit un sens global. Ne faites pas du saupoudrage, ne dites pas on va aider CONSTRUCTA à relancer quelques logements, on va acheter quelques appartements en VEFA en laissant les gens à la rue, ce n'est possible, ce n'est pas acceptable, autant moi je vous soutiens et je continuerai à vous soutenir dès lors que l'intérêt de la population est en jeu, autant je pense et je vous le dis comme je le pense, autant je prendrais mal le fait que vous disiez non, non pas l'arrêté, je prendrais mal en tout cas le fait que vous ne fassiez pas de propositions concrètes par rapport à cette situation. Cette situation elle est indigne de nous, moi j'ai honte quand le matin je vais travailler, j'arrive sur Paris très tôt, j'ai honte de voir 5, 10 personnes à l'heure de mon boulot qui sont là, qui sont dehors. Ce n'est pas acceptable, on est au 21^{ème} siècle, on a les moyens de résoudre les problèmes, ce n'est pas normal qu'on accepte cette situation, elle est inacceptable. Je vous demande Monsieur le Maire, je demande au Conseil Municipal de ne pas l'accepter cette situation ».

Le Maire : « Merci Monsieur MARIOJOULS. Alors, je voulais faire un point sur le logement.... Allez-y Monsieur QUEVAREC ».

Monsieur QUEVAREC : « Je ne vais pas être long. C'est juste pour vous dire que le groupe socialiste soutient la proposition de prendre un arrêté contre les expulsions. Je ne rajoute pas aux choses qui ont été dites ».

Le Maire : « Vous ne l'aviez pas proposé mais j'entends que vous vous y associez. Moi, je dois vous dire que bien sûr, nous sommes sensibles à cette situation que certains risquent de

connaître et bien sûr le fait d'avoir une vision globale est quelque chose qui nous importe. Sur le choix des moyens, je dois dire qu'ils sont différents de ceux qui ont été évoqués, d'autant et comme l'avait indiqué Monsieur JAMMET dans son courrier, il y a lieu de distinguer dès fois certains locataires qui sont, je vous cite Monsieur JAMMET, peuvent être de bonne ou de mauvaise foi, et que le plus important c'est bien de répondre efficacement aux problèmes posés. Justement, moi je considère qu'un arrêté du Maire c'est une posture politique, cela n'a pas d'effet, ça n'apporte aucune réponse par rapport à la situation donnée, c'est pourquoi je préfère une démarche de traitement individuel et j'ai signé une demande au C.C.A.S. pour que ce soit lui qui soit en charge de cette démarche individuelle pour regarder de la façon la plus précise l'ensemble des cas des 14 familles puisque Monsieur MARIOJOULS, vous évoquiez le nombre de familles qui étaient concernées et qu'au regard des missions sociales du C.C.A.S il était logique que cet établissement puisse conduire cet examen, au cas par cas, pour proposer des mesures d'accompagnement qui pourraient s'imposer bien sûr en étroite liaison avec tous les organismes susceptibles de le faire. Je n'ai pas attendu que ce Conseil et que sur les 14 cas que vous évoquiez, 2 cas sont déjà réglés, c'est donc dire la célérité, la mobilisation qui a été déjà réalisée sur ce dossier. J'en félicite d'ailleurs à cette occasion les différents services qui les ont réalisés. Voilà, ce que je voulais vous dire sur ce sujet des expulsions sans savoir ce que les différentes règles dont la Ministre a parlé, puissent venir conforter, ou en tout cas faciliter, les démarches qui seront les nôtres mais je le répète en ayant une démarche opérationnelle et de traitement individuel. Sur ce, Je vais vous souhaiter une bonne soirée à toutes et à tous ».